

Partie à retourner :

Fondation ARTHRITIS  
4, rue Berteaux Dumas - 92200 NEUVILLY s/ SEINE

Billet N°



TOMBOLA 2013

Partie à conserver

**TIRAGE au SORT**  
**le 21 juin 2013**



TOMBOLA 2013

**5 €**  
le billet  
100% reversés  
à la recherche

**Vos coordonnées :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Mob. : .....

Email : .....

Billet N°



**Tous ensemble,**  
**faisons la différence !**

**Soutenons la recherche**  
**en gagnant des lots de rêve**

Billet N°



Vente des billets  
du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2013



Participez en ligne sur :  
[www.fondation-arthritisme.org](http://www.fondation-arthritisme.org)

Pour plus d'informations : [www.rotaractfrance.org](http://www.rotaractfrance.org)



Le règlement complet de la tombola est déposé à l'étude de Maître Didier RICHARD, 164, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly Sur Seine, Huissier de Justice. Le règlement, les modalités de jeux, les résultats seront consultables et téléchargeables sur le site internet [www.fondation-arthritisme.org](http://www.fondation-arthritisme.org). Tombola enregistrée par arrêté préfectoral - Nombre total des billets émis autorisés : 65 000. Les gagnants doivent retirer les lots dans les trois mois du tirage (les lots non réclamés à l'expiration de ce délai seront acquis de plein droit à l'œuvre). Tirage réalisé au siège de la Fondation le 21 juin 2013.